

Association du BASSIN DU MADON

Siège : Mairie de Mattaincourt

Adresse de correspondance :

Assoc BASSIN DU MADON
Chez M LAIBE Jean-François
2, rue du centre – 88500 MATTAINCOURT

tél 03 29 37 10 71



Monsieur le Préfet

Préfecture des Vosges

88000 EPINAL

Mattaincourt le, 26 septembre 2005

Monsieur le Préfet,

Nous avons bien reçu réponse en date du 11 août de la DDE à notre lettre du 15 juillet et nous vous en remercions.

Cette réponse a été diffusée au sein du collectif qui avait pris l'initiative de vous écrire et nous avons décidé de poursuivre notre réflexion et notre action en constituant une association dont la création est en cours.

Cette association a pour objet :

- *La recherche et la mise en œuvre de toute action permettant de supprimer ou diminuer les conséquences des crues du Madon et de ses affluents.*
- *La régulation, la promotion, la mise en valeur de la rivière Madon et de ses affluents.*
- *La défense des intérêts des riverains et la valorisation d'un patrimoine commun,*

L'association pourra être partie prenante de toutes les actions aboutissant à la création de projets de développement ou de valorisation du bassin de la rivière et de ses abords.

L'association échangera ses informations avec toutes structures poursuivant des buts analogues.

Nous avons la volonté d'un rassemblement aussi large que possible de tous les riverains de la rivière, sans exclusive et nous avons en ce sens entrepris dans un premier temps de contacter toutes les municipalités concernés par le PPRi "Madon centre".

Nous voulons ainsi constituer un élément de dialogue et de collaboration entre les riverains et avec les autorités concernées par la rivière à quelque titre que ce soit.

C'est à ce titre que nous considérons la réponse qui nous a été adressée comme tout à fait insatisfaisante. Certes, il s'agit d'une "bonne réponse administrative", mais dans les faits : Quand et où ont été réalisés les derniers travaux évoqués par le courrier ?

Association en formation, statuts déposés à la Sous préfecture de Neufchateau

De quand date la dernière réunion des autorités concernées pour envisager un programme cohérent de travaux à entreprendre ?

De quand date la dernière visite sur les lieux (en barque!) d'une autorité responsable des travaux à entreprendre ?

Quel sont la teneur et le planning de réalisation des prochains travaux ?

Nous tenons à votre disposition un catalogue de plus de 150 photographies, réalisées cet été qui montrent à quel point d'abandon se trouve la rivière et ses berges inondables et qui laissent penser quelle sera l'ampleur des dégâts lors des prochaines inondations si rien n'est entrepris. Nous sommes par ailleurs prêts à vous guider pour une éventuelle visite sur les lieux afin de vous permettre de vous rendre compte de visu de l'état de la rivière.

Il s'agit pour nous d'abord d'obtenir des réponses concrètes à ces questions.

Il s'agit d'obtenir une réalisation par le biais de programmes concertés, de projets et de plannings tenus –enfin– des promesses diverses et variées sans suite qui sont régulièrement faites aux riverains.

En ce sens, nous réaffirmons que notre volonté n'est pas conflictuelle, mais s'inscrit dans une perspective de collaboration avec toutes les autorités concernées par ces questions.

Nous voulons aussi qu'il soit tenu compte des observations des riverains. Lors de nos réunions, les plus anciens d'entre nous expliquent comment, il y a plusieurs décennies, l'information circulait prévenant des crues plus efficacement qu'à notre époque d'internet, permettant à chacun de préserver ses biens, comment avant la départementalisation du corps des sapeurs pompiers on trouvait une meilleure disponibilité auprès d'eux pour la mise en sécurité des biens et les travaux de nettoyage, comment la gestion de vannes, le curage et l'entretien des berges limitaient la montée des eaux.

Toutes ces questions doivent être reprises, ne serait-ce que pour faire la part du récit enjolivé et de la réalité. Il est incontestable que la situation s'est aggravée au cours des dernières décennies, du fait notamment des remembrements, des nouvelles pratiques agricoles et du durcissement de zones d'écoulement. Cette aggravation impose de prendre des mesures nouvelles qui pallient ces changements.

Le PPRi ne nous satisfait pas, moins par ce qu'il impose de nouvelles contraintes que parce qu'il ne prend aucunement compte ces réalités. On le voit particulièrement aux tracés des pourtours des zones dont la description ne correspond pas aux relevés personnels des riverains.

Le PPRi impose aux riverains de nouvelles charges, une classification dévalorisante de leur patrimoine des riverains sans que des contreparties relevant de la collectivité toute entière ne viennent équilibrer ces contraintes.

Vous faites une distinction entre la "gestion des zones inondables" en rédigeant le PPRi par "bassins" et la "gestion de la rivière" (flux et inondations). Nous considérons, nous, que la mise en place d'une "structure" interdépartementale de la gestion du bassin du Madon, qui prenne en compte tous les aspects du problème est nécessaire.

Des travaux d'urgences doivent être entrepris qui concernent :

- L'alerte et l'information sur le développement des crues
- La répartition des missions d'exécution : circulation routière, ouverture des vannes, mise en sécurité des personnes et des biens
- L'entretien et la surveillance de la rivière et des zones inondables
- La recherche de sites pouvant retenir les eaux préventivement le plus en amont possible (réalisation de retenues "sèches" par exemple)
- L'élaboration d'un programme de travaux, lequel semble ne pas exister

Le programme est vaste des actions à entreprendre, mais c'est à ce prix que nous sortirons d'une situation aberrante au vingt et unième siècle : avoir entre 50 centimètres et un mètre d'eau boueuse dans son salon ou sa chambre à coucher!

Nous souhaitons à présent entrer, avec votre aide, dans une phase active de gestion raisonnée de ces questions.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos salutations distinguées.

Le président,
Bernard Pierrel

Le secrétaire,
Jean-François Laibe